

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GÉNÉRAL SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.

Un an... 18f. » 24f. «

Six mois... 10 » 13 «

Trois mois... 5 23 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, — *acceptés*, — ou *continué*s, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 15 juin.

On lit dans le *Moniteur*:

La session législative de 1853 a montré une fois de plus combien nos institutions ont été sagement combinées pour répondre aux vœux et satisfaire aux besoins du pays.

Les grands corps de l'Etat se sont prêtés loyalement à la nouvelle expérience qui vient de s'accomplir. Sans rien abandonner de ses droits, chacun a su se renfermer dans sa tâche, laissant au Gouvernement son indépendance et toute sa liberté d'action.

L'harmonie entre le Pouvoir et nos assemblées, conséquence nécessaire de ce nouvel état de choses, n'a cependant pas empêché la divergence des idées; les opinions contradictoires se sont produites librement, elles ont été défendues avec non moins de talent que de fermeté. S'il est vrai que la lumière naît de la discussion, la discussion n'a manqué ni dans le Corps-Législatif ni dans le Sénat, ainsi que l'attestent les procès-verbaux de ces deux assemblées et le résultat du vote sur les lois les plus importantes. Mais comme les luttes de portefeuilles ont cessé, comme le sort du ministère ne dépend plus d'un coup de majorité, chacun a d'autant mieux rempli sa mission, qu'aucune préoccupation étrangère n'est venue l'en détourner.

Bien que les projets de lois présentés par le Gouvernement n'arrivent au Corps-Législatif qu'après avoir été mûrement élaborés par le Conseil d'Etat, les députés, en soumettant ces projets à un examen consciencieux, y ont introduit d'utiles améliorations.

Sur 103 amendements présentés dans cette session par le Corps-Législatif, le Conseil-d'Etat en a admis 74, dont quelques-uns avaient pour objet des dispositions d'une haute importance.

On sait avec quel soin le budget de 1854 avait été préparé en conseil d'Etat, sous la présidence de l'Empereur, quels efforts avaient été faits pour introduire l'économie dans toutes les branches des services publics, et arriver enfin à cet équilibre, qui, jusqu'ici, semblait impossible, entre les dépenses et les recettes: trois amendements présentés par le Corps-Législatif, et consentis par le Conseil d'Etat, ont encore réduit les dépenses de 3 millions.

D'après l'ancien mode de voter le budget, qui multipliait indéfiniment le nombre des chapitres et qui faisait voter chaque chapitre par la Chambre, le Gouvernement ne pouvait pas toujours employer de la manière la plus utile les ressources affectées aux divers services, en même temps qu'il se voyait forcé de recourir, chaque année, à des crédits supplémentaires et extraordinaires. C'est pour obvier à ce fâcheux état de choses que le sénatus-consulte du 25 décembre a décidé que désormais le budget serait voté, non plus par chapitres spéciaux, mais par ministères.

Le Corps-Législatif ne s'y est pas trompé: convaincu que son droit n'avait reçu aucune atteinte, que son contrôle sur toutes les parties des recettes et des dépenses n'était ni moins complet ni moins efficace, il s'est livré, sans arrière-pensée, à l'examen approfondi des chapitres et des articles de la loi de finance: il l'a votée ensuite par ministère, avec la certitude que le Gouvernement qui, d'ailleurs, ne peut opérer de virement de fonds qu'avec le concours du Conseil d'Etat, ne se servira de cette faculté que pour arriver à un meilleur emploi des deniers publics.

L'action du Sénat dans les travaux de la session n'a pas été moins utile. C'est lui que nos institutions appellent à connaître des vœux et des plaintes des citoyens; il a consacré de nombreuses séances à l'examen des pétitions et en a renvoyé bon nombre aux ministres compétents, en les accompagnant de rapports mûrement étudiés. Chargé aussi par la Constitution de veiller à ce qu'elle ne reçoive aucune atteinte, le Sénat a soumis au contrôle de son expérience et de ses lumières les projets votés par le Corps-Législatif, et quelques-uns n'ont reçu son approbation qu'à la suite de discussions où le Sénat a fait preuve d'autant de sagesse que d'indépendance.

L'importance des travaux de la session ressort avec une parfaite évidence du tableau que M. le président du Corps-Législatif en a présenté à l'Empereur.

Du 14 février au 28 mai, pendant les 104 jours qu'a duré la session, le Corps-Législatif a eu 42 séances publiques et 104 réunions des bureaux ou des commissions.

174 projets de lois lui ont été soumis, dont 61 d'intérêt général et 113 d'intérêt privé ou local. 2 de ces projets ont été retirés.

10 n'ont pu être discutés, soit parce que le temps a fait défaut, soit par le besoin d'informations plus complètes.

162 ont été discutés et votés. Sur ce nombre, on ne compte pas moins de 55 lois d'intérêt général: le budget de 1854, le règlement du budget de 1850, la conversion des dettes des départements et des communes, les pensions civiles, la composition et la déclaration du jury, le rétablissement des art. 86 et 87 du Code pénal, les conseils de prud'hommes, le rachat des canaux, l'établissement de plusieurs chemins de fer, et d'autres d'une grande utilité publique.

Il serait difficile de trouver, dans l'histoire de nos assemblées délibérantes une session mieux remplie et plus féconde.

On n'a pas oublié quel temps précieux se perdait dans les débats parlementaires; les projets les plus importants n'étaient souvent qu'un texte de discussions orageuses, au milieu desquelles l'objet de la loi disparaissait pour faire place aux luttes des partis. Le droit illimité d'amendement venait encore augmenter la confusion et prolonger les débats. Dans les fréquents changements ministériels, que de séances inutilement consacrées à entendre la justification du ministère tombé et le programme du ministère nouveau, ainsi qu'à obtenir ces prétendus votes de confiance qu'une demande de fonds secrets ou le moindre incident rendait nécessaires! Combien de longs discours nous ont valu la question d'Orient, l'indemnité américaine, l'indemnité Pritchard, la question du Sunderbund, et tant d'autres, où la perte du temps n'était pas toujours le résultat le plus regrettable!

A quoi aboutissaient ces interpellations dont le Gouvernement était incessamment harcelé? Le plus souvent le devoir du ministère ne lui permettait d'y faire que des réponses évasives, sous peine de compromettre le succès de ses projets à l'intérieur ou de ses négociations avec l'étranger. Il en résultait que les Chambres, comme la nation, étaient beaucoup moins au fait des affaires de l'Etat qu'elles ne le sont aujourd'hui, sous un gouvernement qui, maître de parler et de se taire, s'empresse de publier tout ce qui peut se révéler sans danger. Malgré trente ans de régime parlementaire, l'exercice de ce droit n'était pas encore apprécié comme il l'est en Angleterre, où, dans la question d'Orient, par exemple, les récentes communications du Mo-

FEUILLETON

PIERRE DE GORSILLY,

OU L'HONNEUR ET LA FOI.

(Suite et fin.)

Tout autour de Pierre Gorsilly, des conversations analogues, mais fort variées dans la forme, avaient lieu entre les matelots, officiers, passagers et passagères.

Le fait est que le capitaine Mijonneau, prévenu par son mousse Gringalet, s'était empressé de faire mettre à la mer une embarcation qui sauva le naufragé, à l'instant sans doute où il réparait pour la dernière fois.

Les gens du bord bâtaient mille hypothèses, sur la trouvaille qu'on venait de faire.

On parlait du chapelet que le jeune homme portait au cou.

On avait ouvert le coffret que Pierre n'avait point lâché pendant son agonie, son contenu fut l'objet de nombreux commentaires.

Mais enfin l'asphyxié rouvrit les yeux, on dut lui apprendre ce qui lui était arrivé.

— Et maintenant, poursuivit le capitaine Mijonneau, vous voici à bord du trois-mâts le *Caiman*, parti ce matin du Havre et allant à New-York; ça vous contrarie; on tâchera de vous mettre sur le premier bâtiment que nous rencontrerons faisant route en France. A cette heure, voyons un peu. Où alliez-vous? qui êtes-vous?

comment vous appelez-vous? Il faut que je vous porte sur mon rôle d'équipage en votre qualité d'*enfant trouvé* (1).

— Je me nomme Pierre de Gorsilly et vous remercie de vos soins; mais permettez-moi d'attendre un autre moment pour vous rendre compte des circonstances qui m'ont providentiellement conduit à votre bord.

— Tiens! tiens! dirent les matelots en se retirant, c'est particulier. Cet homme qui ne veut pas expliquer pourquoi ni comment il se trouvait à tirer la brasse à dix lieues au large!

La curiosité des passagers et passagères ne laissa pas que d'être aussi très vivement piquée par les réticences de Pierre; quant au capitaine, il trouva tout simple que ce dernier éprouvât le besoin de se reposer de préférence à celui de raconter une histoire; il n'insista pas, désigna la couchette à donner au nouveau passager, et attendit patiemment le lendemain.

Le lendemain, la brise d'est, jusque-là maniable et rondelette, força graduellement; il ventait grand frais; les lames se creusèrent, le navire courait en bonne route, les passagers avaient le mal de mer, tout était dans les règles.

— Mon camarade, dit le capitaine à Pierre, vous me faites joliment l'effet d'être emballé pour New-York. L'homme propose et Dieu dispose, voyez-vous. Pas moyen (1) Technique.

de mettre un canot dehors pour vous jeter sur aucun des navires qui sont en vue, et après le coup de vent nous serions trop loin pour faire grande rencontre.

— L'homme propose et Dieu dispose, répéta Pierre.

— D'ailleurs, ne vous inquiétez pas, reprit le marin, vous ne manquerez de rien à bord, vous m'avez l'air d'un bon enfant; ma garde-robe et ma bourse sont à votre service; et je vous ramènerai en France, si vous le jugez à propos. Maintenant, à votre tour de parler.

Ce ne fut cependant que vers la fin de la traversée que Pierre jugea convenable d'avouer toute la vérité au capitaine Mijonneau; il s'était donné le temps de juger l'honnête marin.

— L'histoire que vous me contez-là, monsieur de Gorsilly, me prouve de nouveau une chose que je savais de reste, c'est-à-dire qu'il y a un bon Dieu. Je ne suis pas fort en théologie; nous ne nous occupons guère de cet article dans la marine du commerce; mais j'ai d'excellentes raisons pour croire que les braves gens, comme vous et moi, sont tirés d'affaire par la Providence, juste au moment où tout semble désespéré. En navigation, mon cher monsieur, j'en ai vu plus de cent exemples. Moi, qui parle, je me suis trouvé six ou sept fois pour le moins dans le cas de jurer que j'avais fumé ma dernière pipe. Tenez à la nouvelle Zélande, je suis tombé entre les mains d'une bande de sauvages qui voulaient me mettre à la broche. Oh! du coup je fis un vœu dont vous

niveau français ont dispensé les deux Chambres des interpellations annoncées.

La discussion du budget durait des mois entiers. Chaque année, la nécessité des économies et de l'équilibre était démontrée avec une nouvelle éloquence. Les effets en sont connus : dans une période de dix-sept ans de paix au dedans et au dehors, le déficit et les dépenses n'ont cessé de s'accroître.

Et qu'on n'attribue pas cette progression seulement aux demandes du Gouvernement : la Chambre, après avoir longuement disserté sur l'obligation de réduire les dépenses, était souvent la première à les augmenter.

Ainsi, en 1841, le budget voté par les Chambres a dépassé de plus de 16 millions celui qu'avait présenté le ministère.

En 1846, l'augmentation a été de près de 13 millions, et de plus de 3 millions en 1847.

Le projet des fortifications de Paris, qui, d'après le plan du maréchal Soult, président du conseil, ne devait coûter que 40 millions, s'était élevé à 140 en passant par les assemblées. C'est à ce propos que l'illustre maréchal, répondant aux critiques de l'opposition, disait que « puisque la Chambre voulait doubler la dot, il ne serait pas assez simple pour refuser. »

Les conditions du système parlementaire rendaient de pareils résultats inévitables. C'était moins la faute des hommes que celle des institutions, qui, en plaçant le Gouvernement dans les Chambres, ouvraient une large porte aux vues particulières, aux ambitions personnelles, aux exigences locales, et rendaient impossible toute pensée suivie d'intérêt public.

Nos institutions nouvelles ont remis chaque pouvoir à sa place, et rendu à l'autorité la plénitude de son indépendance. Les relations entre les assemblées et le Gouvernement en ont ressenti les heureux effets; elles sont d'autant plus intimes et plus profitables qu'elles restent rigoureusement renfermées dans les limites constitutionnelles.

Toutes les mesures votées dans la dernière session ont eu à la fois pour objet le développement de la prospérité publique et l'allégement des charges qui pèsent sur les classes laborieuses. En s'associant, comme ils l'ont fait, aux vues généreuses de l'Empereur, les grands corps de l'Etat se sont acquis de nouveaux titres à la reconnaissance du pays.

Paris, 16 juin.

Un décret impérial règle l'indemnité accordée aux employés et agents du domaine privé restitué au domaine de l'Etat. Sont admis à y prendre part, les employés et agents qui comptent au moins dix ans de service rendus dans l'administration des biens de ce domaine ou des biens qui ont fait partie soit de l'apanage d'Orléans, soit de la dotation de la Couronne.

Le *Moniteur* contient diverses nominations dans la Légion d'Honneur, parmi lesquelles nous remarquons celles du colonel Marengo et des sénateurs de Villeneuve et Manuel. M. le colonel Marengo a été nommé commandeur et les deux membres du Sénat officiers.

M. le contre-amiral Lebarbier de Tinan est nommé commandant en chef de notre division navale du

Levant, en remplacement de M. Romain-Desfossés, élevé au grade de vice-amiral; M. le contre-amiral Duquesne est appelé au commandement en chef de la division navale des Antilles et du golfe du Mexique, et M. le contre-amiral Lacocque de Chanfray au commandement supérieur de la marine en Algérie. Enfin, M. Gueydon, capitaine de vaisseau est nommé gouverneur de la Martinique. — Havas.

Le bruit a couru hier, à la bourse, qu'une révolte avait éclaté à Milan, et qu'un corps d'armée autrichien était entré dans le Tessin. Ce bruit est inexact. Ce qui a donné lieu à ces rumeurs, c'est qu'on a appris, qu'en effet, il règne dans la capitale de la Lombardie une certaine fermentation, qui a motivé des arrestations nouvelles. Il paraît également qu'à cette occasion une concentration de troupes autrichiennes a été ordonnée et s'est opérée sur un point de la frontière qui avoisine le Tessin; mais là se bornent les faits qui ont donné lieu aux bruits répandus.

Voici d'ailleurs les renseignements donnés à cet égard par la *Nouvelle Gazette de Zurich*.

On écrit de Berne, le 13 juin:

D'après des nouvelles télégraphiques du canton du Tessin, une grande agitation régnait à Milan, où le Gouvernement craignait un nouveau mouvement révolutionnaire. Les soldats ont opéré de nombreuses arrestations et l'on a découvert des dépôts d'armes. Des renforts et notamment de l'artillerie ont été immédiatement envoyés à Como.

Une dépêche télégraphique de Berne, en date du 11 juin, et par conséquent postérieure d'un jour, ajoute:

« Le colonel Bourgeois annonce au conseil fédéral que les mouvements soudains des troupes dans la Lombardie, ont pour objet la formation d'un grand camp dans la plaine de Gallarate, où des manœuvres ont lieu souvent, mais non dans cette saison de l'année. Gallarate est à moitié chemin entre Milan et Arona, non loin de la frontière de Sardaigne. »

Les dernières lettres de Milan sont du 9, et, loin de faire pressentir un mouvement, parlent, au contraire, de mises en liberté nombreuses. Vingt individus de la basse classe, qui avaient été incarcérés à l'occasion des événements de février, venaient d'être mis en liberté, et le nombre des individus arrêtés qui s'élevait d'abord à 400 n'était plus que de 280. On avait arrêté seulement des individus convaincus d'avoir distribué de l'argent aux partisans de Mazzini et de Kossuth. — Havas.

AFFAIRES DU LEVANT.

Le *Moniteur* nous apprend que notre escadre, placée sous les ordres de M. de Lassus, a dû quitter Salamine, le 11, au matin, pour gagner l'entrée des Dardanelles. Le *Chaptal*, porteur des ordres du Gouvernement, était arrivé le 9, au soir, au Pirée, et en était reparti immédiatement pour Constantinople. Le *Naval* avait également quitté le Pirée pour rallier le *Magellan*.

On assure que plusieurs généraux et officiers supérieurs polonais, réfugiés en France et en Angleterre, doivent se rendre prochainement en Turquie,

pour aller prendre du service dans l'armée ottomane.

Deux bâtiments de commerce ont quitté Liverpool, se rendant à Constantinople avec des munitions et des objets de campement achetés par une maison de cette ville et destinés à l'armée turque. Havas.

L'attitude peu décidée de l'Autriche prête à mille interprétations dont pas une peut-être n'est la vraie.

Ainsi, le bruit a couru à Vienne, le 11, si on en croit la *Gazette de Spener*, que le cabinet de Saint-Petersbourg avait fait remettre à la Porte-Ottomane son ultimatum modifié, qui serait appuyé par l'Autriche.

Le *Journal de Francfort* a reçu de son côté les communications suivantes de Vienne, en date du 9 juin.

L'accueil fait ici, au château de Schœnbrunn, à M. le baron de Meyendorff par l'Empereur et l'archiduc François a été des plus aimables. Une voiture de la Cour a ramené l'ambassadeur dans la capitale. Demain il dînera à Schœnbrunn, à la table impériale. En ce qui concerne les ouvertures faites par le Baron, sur la question d'Orient, il a déclaré qu'il était autorisé à annoncer que son souverain désirait vivement terminer le différend russo-turc par la voie des négociations diplomatiques, et par conséquent qu'il était disposé à accepter la médiation de l'Autriche offerte à cet effet.

Nous apprenons que dans la conférence qui a eu lieu hier, avant midi, entre M. le baron de Meyendorff et le comte Buol Schanenstein, on s'est, dit-on, entendu sur les conditions sous lesquelles l'Autriche prendrait le rôle de puissance médiatrice à Constantinople. On ajoute que l'ambassadeur a indiqué les limites dans lesquelles le Czar consentirait à modifier ses prétentions, et qu'il a déclaré que la Russie considérerait comme un *casus belli* l'autorisation que donnerait la Porte-Ottomane aux vaisseaux anglais et français d'entrer dans les Dardanelles.

Quoi qu'il en soit, voici la dépêche télégraphique que nous recevons à l'instant: « Trieste, jeudi 16 juin. — Les dernières nouvelles de Constantinople vont jusqu'au 6 juin. Les armements y continuaient et l'on y préparait un camp de 10,000 hommes. »

Le chargé d'affaires des provinces Moldo-Valaques était parti pour Vienne.

Les patriarches grec et arménien donnaient des assurances pacifiques au sujet des intentions de leurs coreligionnaires. — Havas.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Une dépêche télégraphique, datée du camp de Souk-el-Etnio des Beni-Hassein, le 5 juin, annonce que M. le gouverneur-général venait de donner l'investiture à 45 cheiks des Babors. La cérémonie s'est accomplie avec toute la pompe militaire que permettait la réunion des deux divisions, rendue plus imposante encore par l'aspect pittoresque du pays. Le 6, les divisions ont dû se diriger sur Ziam, d'où commencera la deuxième période de cette campagne, et tout annonce qu'elle sera, comme la première, très-profitable à nos intérêts. La santé des troupes est excellente, les anciennes

pourrez voir le tableau à Sainte-Anne d'Auray, quand vous irez. Le feu est allumé, la broche est prête à tourner, et déjà le chef de mes anthropophages lève sa hache pour me fendre la tête... comme j'ai l'honneur de vous le dire... Ce fut un missionnaire catholique, arrivé fort à propos, qui me tira d'embarras. Le jour d'après, j'étais un ami fiévre des sauvages; ils me ramenèrent en triomphe à mon bord, et encore ai-je gagné à l'aventure d'avoir fait pendant trois ans consécutifs d'excellents coups de commerce avec ces mêmes gaillards qui voulaient me croquer. Sans les Anglais, je crois bien que je naviguerais encore par là-bas; mais les Anglais nous coupent l'herbe sous le pied en tout pays, c'est une désolation!

Les paroles franches et candides du brave capitaine donnaient à Pierre un nouveau courage. Avec les convictions religieuses, il avait retrouvé le sentiment du devoir, non plus comme il l'entendait autrefois, non plus du devoir d'homme d'honneur, mais du devoir de chrétien; seulement il ne savait pas à quoi se résoudre.

— Le parti le plus sage, selon moi, reprit le capitaine, est de revenir en France à bord. D'ici là vous ne manquerez de rien, je vous le répète, et vous vous acquitterez à mon égard quand vous pourrez. Regardez-moi les Américains dans le blanc des yeux, courez le pays tandis que je débarquerai ma cargaison et que j'en prendrai une de retour, et puis pendant la traversée en France, faites-moi un beau livre de tout ce que vous au-

rez vu et entendu. Je vous réponds du succès, foi de capitaine! Vous avez un ami dévoué. M. Edmond Desborgues, m'avez-vous dit; écrivez-lui dès l'arrivée à New-York que vous serez à Paris dans trois mois, qu'il veuille au grain et qu'il tâche de tirer parti de vos travaux. Allons! du cœur au ventre, sapristi! et à la grâce de Dieu!

Pierre suivit ces conseils de point en point. En débarquant au Havre, son livre sur l'Amérique était fait. Le premier journal qu'il ouvrit contenait un élogieux compte-rendu de son drame, et le feuilletoniste annonçait en finissant, comme un fait déjà acquis à la connaissance du public, que M. de Gorsilly était allé aux Etats-Unis pour y recueillir les matériaux d'un ouvrage destiné certainement à produire la plus grande sensation.

Edmond n'avait pas perdu de temps; et du reste les circonstances l'avaient admirablement secondé. A peine Pierre était-il parti, qu'éditeurs, rédacteurs, directeurs de théâtres et de revues, accoururent chez lui; l'un voulait racheter la collection de ses ouvrages affranchis de tous les traités antérieurs par suite de la banqueroute de son libraire; un autre réclamait son œuvre dramatique dont la réputation de lecture avait percé, et qui, refusée par l'effet d'une cabale, n'en passait pas moins pour un excellent travail; de même à la revue, dont les abonnés se plaignaient d'avoir vu rayer M. de Gorsilly du nombre des collaborateurs. Edmond avait su tout cela,

et en avait habilement profité dans les intérêts de son ami.

Une lettre adressée à Pierre, poste restante, lui donnait ces nouvelles. Edmond ajoutait ensuite:

« Hélène n'est pas mariée, mon cher Gorsilly; elle s'est obstinée à refuser non-seulement M***, mais encore deux autres partis, magnifiques suivant le monde; reprends toutes tes espérances. Je l'ai vue, je lui ai donné de tes nouvelles; elle a paru ravie d'apprendre ton prochain retour. Je crois qu'elle t'aime et que c'est à cause de toi qu'elle a repoussé tous les prétendants à sa main. »

« Tu le vois, mon ami, la promesse de l'Evangile n'a pas tardé à se réaliser à ton égard. — Cherchez pieusement le royaume et la justice de Dieu; toutes les autres choses vous seront données par-dessus. »

A quoi bon ajouter qu'après son mariage auquel assista le capitaine Mijonneau, Pierre de Gorsilly continua de publier ses travaux. Seulement son talent a subi une dernière transformation; il le consacra spécialement à la défense des bonnes doctrines, à la glorification des choses saintes, à la discussion des grands principes qui sont devenus les bases de sa conduite; enfin, son pseudonyme (car jamais il n'a rien écrit sous son véritable nom) est aujourd'hui l'une des signatures les plus estimées dans la presse sérieuse.

(Le Voleur).

G. DE LA LANDELLE.

fatigues sont oubliées, et elles sont prêtes à en supporter joyeusement de nouvelles. — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

Angers. — Dimanche matin, vers sept heures, on aperçut un cadavre flottant sur la Maine, près du pont de la Basse-Chaine. A peine fut-il sur la rive qu'il fut reconnu par une femme pour être celui de son frère, venu de Craon pour voir les fêtes de notre ville.

Mardi, 7 courant, cet homme, sorti dans la matinée, ne rentra pas le soir; sa sœur pensa qu'il était retourné chez lui et ne se mit nullement en peine de savoir ce qu'il était devenu. Cet homme ne porte aucune marque de violence; tout porte à croire que la mort doit être attribuée à un accident. (Union de l'Ouest).

CHRONIQUE LOCALE.

On nous assure que M. le maréchal de St-Arnaud, ministre de la guerre, arrive à Saumur, lundi 27. Il y aura, dit-on, carrousel à cette occasion. PAUL GODET.

Hier au soir a eu lieu le concert que nous avions annoncé dans notre dernier numéro. — Nous regrettons que le temps ne nous permette pas de rendre compte de cette belle soirée, où nous avons admiré de vrais talents, des artistes vraiment hors ligne. Mais nous aurons une heureuse occasion d'en reparler; ils veulent bien, sur la demande des personnes qui les ont entendus, donner dimanche une seconde soirée.

L'affiche du jour indiquera le programme.

PAUL GODET.

COURSES DE SAUMUR.

PROGRAMME DE 1853

DEUX JOURS, 4 ET 6 SEPTEMBRE.

Premier jour de Courses, Dimanche 4 Septembre

1^o Prix de circonscription, 800 francs.

DONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES COURSES.

Pour chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus appartenant à l'arrondissement de l'Ouest. (Conditions de l'arrêté ministériel du 8 novembre 1850).

2^o Prix d'arrondissement, 2,000 fr.

Pour chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus, de l'arrondissement de l'Ouest; distance: 2,500 mètres en une seule épreuve. (Conditions de l'arrêté ministériel du 8 novembre 1850). Entrée 20 fr. pour le fonds de courses. Le second arrivant retire sa mise.

3^o Prix du Conseil général, 1,200 fr.

Pour chevaux entiers et juments de pur sang de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans l'arrondissement de l'Ouest. Distance: 4,000 mèt.; une épreuve; poids, pour l'âge; entrée: 60 fr., pour le fonds de courses.

4^o Course plate, UN OBJET D'ART.

Course d'officiers montant des chevaux de demi-sang nés et élevés au Haras de l'École; 2,000 mètres à parcourir; 5 chevaux engagés.

5^o Prix de consolation (gentlemen riders), 300 fr.

DONNÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES COURSES.

Pour tous les chevaux, à l'exception de ceux qui auraient été dans une écurie d'entraînement, et de ceux qui auraient gagné sur un hippodrome dans un steeple chase ou dans une course de haie. Entrée 25 fr. qui appartiendront au deuxième arrivant; distance 2,000 mètres, sans condition de poids ni de temps. (Le costume des courses est exigé).

6^o Courses de haies (gentlemen riders), 600 fr.

Offerts par la Société des Courses, pour chevaux de toute provenance, à l'exclusion des chevaux de pur sang; entrée 25 francs pour le fonds de courses; distance: 2,100 mètres; sept haies à franchir, hauteur 1 mètre 20 centimètres. Poids 75 kilos; le deuxième arrivant retirera sa mise.

7^o Steeple chase, UN OBJET D'ART.

Steeple chase d'officiers montant leurs chevaux d'armes (3,000 mètres), 12 à 15 obstacles à franchir, 20 chevaux engagés, sans conditions de poids.

Lundi 5 Septembre.

CARROUSEL

DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

Deuxième jour de Courses, Mardi 6 Septembre.

1^o Première manche du prix des Haras, 2,000 fr.

Pour chevaux entiers et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France (4 kilomètres, partie liée). Poids: 4 ans 55 kilos, 5 ans 58 kilos, 6 ans et au-dessus 59 kilos. Le gagnant d'une somme de 2,500 francs, entrée comprise, portera 3 kilos de surcharge; de plusieurs prix de cette valeur, 4 kilos; de 4,000 francs et au-dessus, 5 kilos; les chevaux de

l'arrondissement de l'Ouest, 2 kilos de moins. (Entrée 100 francs); le second recevra la moitié des entrées, l'autre moitié au fonds de courses. Conditions générales du règlement du 17 février 1853.

2^o Coupe de Sèvres, donnée par l'Empereur.

Pour chevaux entiers et juments de pur sang de trois ans et au-dessus, nés et élevés dans la division du Nord et dont la généalogie est tracée au stud-book anglais ou français; entrée 50 francs; le second recevra la moitié des entrées, l'autre moitié pour le fonds de courses; distance: 2,400 mètres; poids, trois ans 50 kilos, quatre ans 60 kilos, cinq ans et au-dessus 63 kilos 1/2. Un gagnant de 2,000 francs, entrées comprises, portera 2 kilos de plus; de 3,000 francs 3 kilos; de 4,000 et au-dessus, 5 kilos.

3^o Course de 3 chevaux de pur sang, UN OBJET D'ART.

Pour chevaux de pur sang, nés et élevés à l'École; distance: 2,000 mètres.

4^o Deuxième manche du prix des Haras, 2,000 fr.

5^o Prix de l'Empereur, 1,500 fr.

Mêmes conditions que pour la coupe de Sèvres.

6^o Course de haies, UN OBJET D'ART, donné par l'Empereur.

Course par les officiers de l'École; sept haies à franchir; sept chevaux engagés; 2,000 mètres à parcourir.

7^o Course de Sous-Officiers, OBJETS D'ARTS.

Steeple chase des sous-officiers de l'École; chevaux paquetés, les cavaliers en tenue et en armes. Huit obstacles à franchir, 15 chevaux engagés, 1,500 mètres à parcourir; 3 prix.

8^o Steeple chase (gentlemen riders), 500 fr.

Pour tous chevaux, à l'exception des chevaux de pur sang; le même steeple chase que pour les officiers; entrée 25 francs pour le second arrivant; poids, 75 kilos.

Pour toutes les courses, les engagements pourront être faits jusqu'à la veille des Courses, au bureau du Haras de l'École impériale de cavalerie.

Le Président de la Société des Courses et les Commissaires spéciaux,

RAGUIDEAU, Le C^o D'AURE, Le V^o WALL.

Fu et approuvé,

Angers, le 15 juin 1853.

Le Préfet, VALLOIN.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 17 juin.

M^r Antonio Garibaldi, archevêque de Mira, nonce apostolique en France, est mort hier à 3 heures de l'après-midi, à l'âge de 56 ans, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 31 mai: « Aujourd'hui même doit partir du port de New-York un bâtiment qui va entreprendre une mission de courage et d'humanité. Nous voulons parler du brick *Advance*, qui, après avoir fait partie de l'expédition arctique de 1850, part, une seconde fois, à la recherche de sir John Franklin. Cette fois, c'est aux efforts incessants du docteur Kane que l'on doit d'avoir pu organiser l'exploration; c'est aussi sous ses ordres qu'elle est placée.

» Le docteur Kane se propose de pénétrer dans la mer polaire par la baie de Baffin. Une fois dans la baie il enverra douze hommes à la découverte, dans un traîneau attelé de chiens. Les explorateurs se dirigeront droit au nord, sans dévier, soit à droite, soit à gauche, et ne s'arrêteront que quand ils auront atteint l'Océan.

» Les emménagements de l'*Advance* ne laissent rien à désirer, et les navigateurs auront à bord un logement extrêmement confortable. Quant aux provisions, elles ont été choisies avec un soin tout particulier par le docteur Kane lui-même. L'*Advance* emporte pour trois années de vivres, mais on engage vivement le docteur Kane à revenir aux Etats-Unis au bout de dix-huit mois, car il a été constaté par de nombreuses expériences, qu'après un hiver passé dans les mers polaires, l'énergie du plus intrépide navigateur est tellement brisée qu'il lui devient impossible de lutter avec quelque chance de succès contre les obstacles de toutes sortes dont il est entouré. Sur ce point, cependant, le commandant de l'expédition est libre d'agir comme il jugera à propos. Il n'aura, d'ailleurs avec lui que trente hommes, les Esquimaux y compris, et ces hommes sont animés d'un dévouement sans bornes. Choisis parmi les marins les plus patients, les plus expérimentés et les plus courageux, ils sont prêts à affronter tous les périls pour arriver à un résultat satisfaisant.

» Parmi les personnes attachées à l'expédition figure un jeune naturaliste, originaire de Cincinnati, qui paraît appartenir à la race des savants

prédestinés. M. W. H. B. Thomas (tel est son nom) a en effet débuté dans la vie par être porteur de journaux, et n'a dû qu'à la force de sa vocation et de sa volonté les connaissances qu'il possède aujourd'hui. Nul doute que la mission dont il est investi, grâce à l'intelligente protection du professeur Henry, ne lui fournisse l'occasion de se distinguer. »

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 juin 1853.

Naissances.

1^{er}, Augustine-Marie Corbineau, place Saint-Michel; — 2, Augustine Brault, rue de Fenet; — 3, Henri D'huilaton, rue de Rouen; — 6, Jean-Baptiste Souriceau, rue de Fenet; — 7, Léonie-Marguerite-Claudie Nerin, rue de la Grise; — Joseph-Eugène Pautret, rue Saint-Nicolas; — 9, Roger-Paul-Daniel Vacquier, rue du Temple; — 11, Louise Gaultier, rue des Moulins; — 13, Marie-Uranie Gibault, rue du Petit-Maure; — 14, Berthe Berger, rue du Marché-Noir.

Mariages.

4, Joseph-René Dumas, fabricant de peignes, a épousé Marie-Françoise Séa, lingère, tous deux de Saumur; — 7, Pierre Moullard, menuisier, a épousé Renée-Henriette Gaschet, femme de chambre, tous deux de Saumur; — 11, Auguste-Marie-Louis Bellanger, boulanger, a épousé Arsène-Elisabeth Loi-eleur, sans profession, tous deux de Saumur; — 13, Adolphe Merme, peintre en bâtiments, a épousé Louise-Marguerite Gourdin, couturière, tous deux de Saumur; — 14, Eugène Maillé, chapelier, a épousé Epiphane Meunier, chapelière, tous deux de Saumur.

Décès.

1^{er}, Pierre Greffin, cordier, 24 ans, place Saint-Michel; — Honoré Besnier, 40 ans, rue de la Visitation; — Hilaire Raveneau, cordonnier, 43 ans, rue de la Visitation; — Guimard, mort-né, place Saint-Michel; — 2, Anne-Renée Bigot, 68 ans, femme Leroy, à l'Hôpital; — 4, Ernestine Mechin, 3 ans, place Saint-Nicolas; — 6, Pierre Raba, militaire-retraité, 59 ans, rue Dailé; — 7, Marguerite Cochereau, rentière, 84 ans, veuve Legrand, rue de la Visitation; — 9, Alexis Delhumeau, journalier, 40 ans, à l'Hôpital; — Renée Fouet, rentière, célibataire, 73 ans, rue Royale; — 13, Mathurin Tessier, journalier, 38 ans, rue des Potiers; — Louise Perenne, 43 ans, veuve Ragot, impasse Beaurepaire.

Publications du dimanche 12 juin 1853.

André Haire, plombier, et Marie-Louise Clain, tous deux de Saumur; — Théodore Crouilbois, tailleur d'habits, et Virginie Hamelin, couturière, tous deux de Saumur; — Pierre Retif, domestique, et Jeanne Boisnier, domestique, tous deux de Saumur; — Jean-François-Clave-Alfred Peladan, garde à cheval, et Marie-Perrine Guerland, tous deux de Saumur; — Louis-Joseph Davoust, tailleur d'habits, et Victoire Delagenevray, ravaudeuse, tous deux de Saumur; — François Moreau, charcutier, et Adèle Péan, tous deux de Saumur; — René Coullon, corroyeur, et Marie-Louise Beillard, cuisinière, tous deux de Saumur; — Georges Gautier, cultivateur, de Varrains, et Louise Pron, journalière, de Saumur; — Brassler dit Baumann, professeur de musique, et Valérie Grossier, sans profession, tous deux de Saumur.

M. MÉRIGOT fils, chirurgien-dentiste à Angers, sera à Saumur, Hôtel de Londres, le 20, le 21 et 22 de ce mois. (332)

Le CHOCOLAT AU LAIT D'AMADES, de GUÉRIN-BOUTRON, est spécialement recommandé, par les sommités médicales de la Capitale, aux personnes faibles et aux convalescents.

La digestion en est facile et l'action rafraîchissante.

Nous recommandons aussi les *Chocolats de santé*, dont la modicité du prix et le choix des matières premières qui les composent dépassent en supériorité tous ceux qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour.

NOTA. — Exiger que les prix soient portés sur chaque paquet.

A Saumur, chez MM. Péralo et Besson, et dans les principaux magasins d'épicerie. (129)

BOURSE DU 16 JUILLET.

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 101 75.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 77 50.

BOURSE DU 17 JUILLET.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 101 75.

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 77.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Pour cause de départ.

Le mercredi 22 juin 1853, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur, à la vente aux enchères du mobilier de M. Vauvert-Dugué, propriétaire, maison de M. Laurent, peintre, prolongement de la rue Beaurepaire.

Il sera vendu :

Lits en acajou et en noyer, table de nuit, commode, secrétaire, buffet de salon en acajou, le tout avec dessus de marbre, belle table de salle à manger, chaises, glaces, fontaine à filtre, un tilbury, sa capote et les harnais, bouteilles vides et autres objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (336)

CHANGEMENT de DOMICILE

A partir de la St-Jean 1853, le **Magasin de modes de M^{me} BEAUVOUX-LEROY** est transféré, rue St-Jean, 59, au premier au-dessus de l'entre-sol, maison de M. CESBRON, épicière (entrée par le corridor à droite). (337)

A VENDRE

Une MAISON, située à Saumur, rue Saint-Pierre, appartenant à M^{me} Fremantier. S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (338)

CHANGEMENT de DOMICILE.

M. PONSURET transfère son magasin de PATISSERIE au n^o 29 de la même rue (maison Meuxme). (333).

A VENDRE

La MAISON occupée par feu M. Revelière-Lerivint, située à Saumur, rue des Payens, et consistant en : salle à manger, salon de compagnie, cuisine et office au rez-de-chaussée; cinq chambres à coucher et trois cabinets au premier étage; trois chambres et trois cabinets au second étage; mansarde et grenier, cour, remise, écurie, cellier, cave et jardin.

Cette maison joint d'un côté la maison occupée par M. Lambert-Bonne-mère et celle de M. Revelière-Beaufils, d'autre côté la maison de M. Grandmaison.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (339)

ON DEMANDE

Un élève architecte.

S'adresser au bureau du journal. (340)

A VENDRE

DEUX MAISONS se tenant, ayant chacune : boutique, cave, chambres, greniers, etc., situées à l'entrée de la rue de la Tonnelle, près la place de l'Hôtel-de-Ville.

S'adresser à M. LEROY, rue de la Cocasserie, ou à M. BEAUVOUX-LEROY, rue du Puits-Neuf, ou encore à M. PINET, rue Beaurepaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1853,

Trois Portions de Maison

Situées à l'angle de la rue du Palais, sur le Quai.

S'adresser à M. COTELLE. (68)

Il a été perdu, jeudi matin, depuis les bateaux à laver jusqu'à la rue du Paradis, une bague en or, enveloppée dans un mouchoir de poche, on est prié de la remettre au bureau du Journal. Il y aura récompense.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^o Un PRÉ, contenant 98 ares, situé dans le canton de la Maremaillet, commune de Saumur.

2^o Un autre PRÉ, contenant 2 hectares 42 ares, dans les Fautrages, commune de Saint-Lambert.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (315)

PORTION DE MAISON

ET VASTES MAGASINS

Servant depuis 15 ans à l'exploitation de vins et liqueurs en gros,

A LOUER ensemble ou séparément, Pour la St-Jean 1853.

S'adresser à M. COUTARD, place de l'Arche-Dorée, n^o 2, à Saumur. (686)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER.

Diverses sommes à l'intérêt de 4 et 1/2 pour 100. (328).

A LOUER

En totalité ou par parties

Une HABITATION, située au Pont-Fouchard, consistant en maison, servitudes, pressoir, cour, jardin, prés et vignes.

S'adresser à M^{me} V^o AUBELLE, qui l'habite (213)

BAINS DE MER SAINT-MALO.

Plage magnifique, aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses plates et steeple chase, vie peu chère, logements et hôtels confortables. (318)

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop Concentré de Salsepareille Composé de QUET aîné, Pharmacien de Lyon, est reconnu bien supérieur au Rob Laffecteur; il guérit radicalement, sans Mercure, les Affections de la peau, les Dartres, Scrofules, Pertes, Douleurs, Rhumatismes, ainsi que les Maladies Syphilitiques nouvelles ou anciennes (Voir l'instruction). On évitera les contrefaçons en exigeant toujours le cachet et la signature QUET aîné. — Dépôt à Saumur, à la pharmacie FAULCON, rue Royale, Ch. LEBRUN, successeur; à Angers, M. MÉNIÈRE, place du Pilori. (317)

CAFÉ MOULU

De ROYER, de Chartres.

Ce Café, formé de la réunion des meilleurs cafés des îles, étant brûlé et moulu sans perte d'arôme ni d'huile essentielle, est plus économique à l'emploi et meilleur que tout autre; il produit un tiers de plus que celui qui est brûlé par la méthode ordinaire.

Seul dépôt chez M. MÉNIÈRE, confiseur à Saumur, rue St-Jean. (215)

Découverte incomparable par sa vertu

EAU TONIQUE PARACHUTE des CHEVEUX

Par CHALMIN, de Rouen.

Cette Eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — Succès garanti. — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, chez Normandin, passage Choiseul, 19 (Affr.)

A Saumur, chez Eugène PISSOT, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n^o 2. PRIX du FLACON : 5 Fr. (235)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

MEDECINE PHYSIOLOGIQUE

Maladies nerveuses, Maladies du cœur, Maladies inflammatoires, Irritations avec Toux.

M. le professeur BROUSSAIS, dans ses *Annales de la médecine Physiologique*, huitième année, n^o 7, écrivait : « Le Sirop, préparé par M. Johnson, pharmacien, rue Caumartin, jouit, d'après notre observation particulière, de la propriété de ralentir les pulsations du cœur, sans irriter l'estomac. »

M. le docteur MARTIN-SOLON, rapporteur de la Commission chargée de rendre compte de ce Sirop, à l'Académie de Médecine de Paris, s'exprime en ces termes :

« Nous avons fréquemment employé ce Sirop à l'hôpital Beaujon et nous l'avons vu abaisser d'une manière très-notable le nombre des battements du cœur dans les palpitations nerveuses, dans le cas d'hyper-trophie. »

« Nous avons, ainsi que plusieurs praticiens, constaté l'effet diurétique du Sirop dont s'agit dans plusieurs *hydropisies*. »

« Ce Sirop, donné à la dose de 2 à 4 onces (125 grammes), dans les 24 heures, ne nous a paru offrir aucun inconvénient. »

Les membres de cette savante Compagnie demandent comment il se fait que M. Johnson dise que son Sirop est préparé d'après la formule de M. Broussais.

M. le professeur Broussais répond : « qu'il conseilla lui-même à M. Johnson de préparer ce Sirop, et qu'il convint avec lui des bases de la préparation. »

Ce Sirop, qui agit dès les premières cuillerées toutes les fois que son usage est indiqué, pourrait avoir trompé les observateurs; cette chance d'erreur a été expérimentée. On l'a administré à des malades d'un moral susceptible; on ne leur avait pas vanté comme un moyen sûr, il a produit ses effets. La contre-épreuve a eu lieu sur d'autres malades, disposés à s'exagérer les avantages de ce Sirop, parce qu'ils avaient été mis à l'usage de ce Sirop plusieurs jours de suite. A ces malades, la sagacité d'un interne substitue au Sirop Johnson, un sirop insignifiant, tous les effets du Sirop Johnson manquent; plus de calme; au contraire, beaucoup de palpitations, de la toux, de l'agitation. (*Hôpital de la Charité, service de M. le professeur Andral, GAZETTE DES HÔPITAUX, 4^e année, n^o 37, t. 5*).

En présence des faits nombreux qui ont été constatés, le Sirop Johnson a paru un médicament utile contre les maladies inflammatoires ou chroniques.

Les propriétés de ce Sirop permettent donc son em-

ploi sans que l'on ait jamais à redouter la constipation, la céphalalgie, la somnolence; elles ont été plus spécialement reconnues par d'innombrables observations publiées dans la plupart des journaux de médecine (1), par les rapports de la commission de l'Académie royale de Médecine (2), du comité d'examen (3), par une ordonnance royale (4); en 1847 la commission instituée au nom du Roi, a mis le Sirop de POINTES D'ASPERGES dans la nouvelle édition du *Codex*, recueil de médicaments utiles et généralement employés.

Toutes les personnes dont le système nerveux est très-impressionnable, chez lesquelles le froid, le chaud, la sécheresse, l'humidité, les émotions, les fatigues et les vicissitudes ont développé un état d'excitation, le Sirop de Johnson les a guéries : en certains cas définitivement; dans d'autres, pour un temps assez long; il y a même des circonstances dans lesquelles ce Sirop a paru atteindre les causes de la maladie, comme on le ferait dans l'asphyxie produite chez un homme à qui on aurait passé autour du cou un nœud coulant qu'on se serait de manière à l'étouffer, et que l'on sauverait en détruisant le nœud.

Le Sirop Johnson n'est pas moins efficace dans les *maladies du cœur*, il a toujours modéré l'action de cet organe; en a calmé les mouvements tumultueux (si connus sous le nom de *palpitations*).

La plupart des maladies inflammatoires étant sous la dépendance plus ou moins immédiate du cœur, les médecins ont conseillé le Sirop Johnson comme adjuvant dans

(1) *Gazette des hôpitaux civils et militaires*, t. 7, 6^e année, n^o 41. — *La Gazette médicale de Paris*, t. 2, n^o 22, etc. — *Annales de Médecine physiologique*, 8^e année, n^o 7, etc. — *La Lancette des hôpitaux*, 4^e année, t. 5, n^o 13, 55, etc. — *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, 4^e cahier, t. 2 (avril). — *Gazette de santé*, t. 1, n^o 4.

(2) *Compte-rendu de la séance de l'Académie royale de médecine*, M. Martin-Solon, rapporteur (*Gazette des hôpitaux*, 6^e année, n^o 41, t. 7).

(3) Composée de MM. Molard aîné, Roard, baron Thé-nard, Pajolides-Charmes, Gay-Lussac, Savard, membre de l'Institut de France.

(4) *Bulletin des Lois*, n^o 3063, 1^{er} nov. 1835.